

# Processus de réflexion pour un maintien

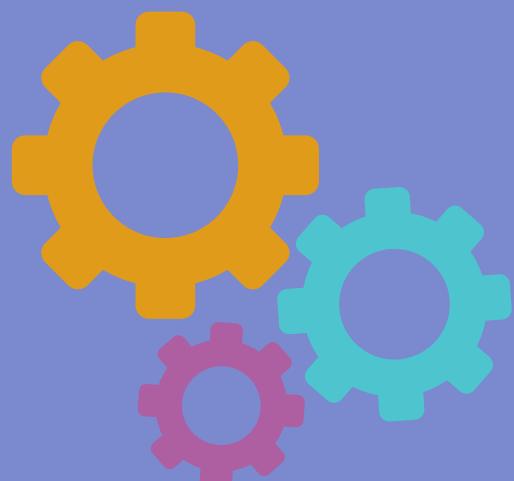
Décret n° 2024-228 du 16 mars 2024 relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves et au redoublement  
NOR : MENE2400714D

## Questionner le parcours de l'élève

1

### En classe

Que pense l'enfant des aménagements proposés dans le cadre du PPRE ?



Comment l'élève envisage-t-il l'année prochaine ?  
L'élève est-il autonome ?  
L'élève progresse-t-il dans ses apprentissages ? A quelle vitesse ?  
Est-il passif ou en recherche ? Est-il lent ou se précipite-t-il dans son travail ?

Quelle est la maturité psycho-affective de l'enfant ?

Où se situe l'élève par rapport aux évaluations nationales et aux programmes officiels ? La différenciation et/ou les adaptations ont-elles été bénéfiques ? Quels axes du ou des PPRE ? Quels sont les effets de ces PPRE ?

3

### Proposition.s et décision

conseil des maîtres : analyse de la situation

avis du pôle ressource et de l'IEN pour les situations complexes et dilemme

dialogue avec les représentants légaux

avis des représentants légaux

décision du conseil des maîtres

[recours possible des représentants légaux

décision de la commission ]

2

### Les partenaires

#### RASED

- 1 - Est-ce que l'élève est connu du RASED ?
- 2 - Quel(s) type(s) d'accompagnements ont été mis en œuvre ?
- 3 - Qu'ont apporté les différents accompagnements du RASED ?



#### FAMILLE

- 1 - Combien y a-t-il eu de rencontres avec la famille ? EE ?
- 2 - La famille est-elle impliquée dans le suivi de l'enfant ? Les échanges sont-ils constructifs ?
- 3 - Quel est le projet de la famille pour l'enfant ?

#### AIDES EXTÉRIEURES

- 1 - La famille a-t-elle sollicité des aides extérieures ?
- 2 - Quelles ont été les effets de ces aides ?

4

### Aménagements

*Quelle que soit la décision, des aménagements doivent être mis en place pour soutenir l'élève.*

- Associer les représentants légaux au projet
- Rencontrer les représentants légaux régulièrement pour faire le point
- Planifier les EE autant que de besoin
- Associer le RASED au projet
- coordonner des actions classe/ RASED
- Solliciter les CPC si besoin
- Coordonner les actions pédagogiques en classe avec les aides extérieures via les représentants légaux
- Associer l'élève à son projet (auto-évaluation, étayage, tutorat, etc)
- Expliciter simplement les objectifs à l'élève
- Réaliser des évaluations, observations des compétences de l'élève
- Prendre en compte les points d'appui de l'élève
- Concevoir un PPRE adapté au besoin de l'élève
- Réfléchir à différentes formes et approches de différenciation
- Envisager un travail de cycle régulier (partage et coopération entre enseignants)

En amont et en aval de tout maintien,

toutes les aides possibles doivent être mises en œuvre pour l'élève (PPRE, stages réussites, APC,...).

Le socle commun rappelle les objectifs à poursuivre sur l'ensemble de la scolarité. L'organisation par cycles, intégrant les repères de progressivité annuels, permet de s'adapter à la diversité des besoins des élèves et de maintenir une ambition pour tous.